



NATURA 2000

Compte-rendu du comité de pilotage extraordinaire des sites FR2500079 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et FR2510037 – Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Chausey »

Mercredi 25 octobre 2023, à Saint-Lô

Sous la co-présidence de Monsieur Xavier BRUNETIERE, préfet de la Manche,
et de Monsieur Marc VERAN, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Liste des membres présents :

- Préfecture de la Manche, **Xavier BRUNETIERE**, Préfet de la Manche
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, **Marc VERAN**, Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
- ARS, **Sabrina LEPELTIER**, Responsable Unité départementale santé environnement de la Manche
- Association des Chausiais, **Nathalie VILLEROY**, Présidente
- Communauté de communes Granville Terre et Mer, **Stéphane SORRE**, Président
- Communauté de communes Granville Terre et Mer, **Agnès-Anne JOUBERT**, Directrice Générale des services
- Commune de Granville, **Gilles MENARD**, Maire
- Conseil départemental 50, **Sylvie GATE**, conseillère départementale du canton de Granville
- Conseil départemental 50, **Yvan TAILLEBOIS**, conseiller départemental du canton de Granville
- Conservatoire du Littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, **Jean-Philippe DESLANDES**, Délégué de rivage Normandie
- Conservatoire du Littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, **Gwendoline GOUCHET**, Chargée de missions révision de DocOb
- CPAG, **Jean-Pierre DURAND**, Deuxième vice-président et Secrétaire
- CRC Normandie mer du Nord, **Thierry HELIE**, Président
- CRC Normandie mer du Nord, **Manuel SAVARY**, Directeur
- CDPMEM 35, **Philippe ORVEILLON**, Président
- CRPMEM Bretagne, **Nolwenn HAMON**, Chargée de missions pêche et AMP pour le secteur Bretagne Nord
- CRPMEM Normandie, **Marc DELAHAYE**, Directeur
- CRPMEM Normandie, **Quentin LLAVORI**, Chargé de missions coquilles St-Jacques Manche Ouest
- CRPMEM Normandie, **Romain MEROUR**, Chargé de missions environnement et Natura 2000

- DIRM MEMN, **Adèle MOISAN**, Chargée de missions, MICO
- DIRM MEMN, **David SELLAM**, Chef de la mission territoriale de Caen
- DDTM 50, **Marianne PIQUERET**, Directrice-adjointe, déléguée à la mer et au littoral
- DREAL Normandie, **Laure DUCOMMUN**, Chargée de missions mer et littoral, en charge du suivi des sites Natura 2000 de Chausey
- DREAL Normandie, **Olivier MORZELLE**, Directeur
- DREAL Normandie, **Sandrine ROBBE**, Adjointe au chef du pôle mer et littoral
- FNPP, **Jean LEPIGOUCHET**, Vice-président
- GECC, **Maïlys BAUDOINT**, Chargée de missions OBSenMER et médiatrice scientifique
- GECC, **Gérard MAUGER**, Président
- GECC, **Ilona SINN**, Chargée d'études scientifiques
- GMN, **Mélessande GAULTIER**, Chargée de missions mammifères marins
- GMN, **Morgane CLAY**, service civique
- Manche Nature, **Marcel JACQUOT**, Membre
- Office Français de la Biodiversité, **Karine DEDIEU**, Chargée de missions milieu marin, copératrice des sites Natura 2000 de Chausey
- Office Français de la Biodiversité, **Gwenola DE ROTON**, Adjointe au délégué de la façade maritime Manche mer du Nord
- Office Français de la Biodiversité, **Ségolène FABRE**, Adjointe au coordinateur national du projet LIFE Marha
- Office Français de la Biodiversité, **Marine LASSAU**, Chargée de missions habitats marins des sites du golfe normand-breton pour le projet LIFE Marha
- Office Français de la Biodiversité, **Alain PIBOT**, Coordinateur national du projet Life Marha
- Préfecture maritime de l'Atlantique, **Pierre MISKO**, Adjoint au chef de bureau Environnement marin
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, **Denis MEHNERT**, Adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, **Olivier ROITEL**, Chef du bureau « Environnement marin – Gouvernance des espaces maritimes »
- SCI Chausey, **Charles POSTEL**, Président
- Sous-préfecture d'Avranches, **Frédéric SENEAL**, Secrétaire général
- SYMEL, **Frédéric CHEVALLIER**, Garde du littoral à Chausey
- SYMEL, **Saïd EL MANKOUCH**, Directeur
- SYMEL, **Lisa LEFRANCOIS**, Garde du littoral à Chausey
- SYMEL, **Pierrick LIZOT**, Responsable technique
- Vedettes Jolie France, **Julie BLANCHET**, Co-gérante

Liste des membres excusés :

- Conservatoire du Littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, **Hervé Niel**, Chargé de missions co-opérateur des sites Natura 2000 de Chausey
- CPAG, **Patrick ALVES**, Président
- CRC Normandie mer du Nord, **Franck LEMONNIER**, Conchyliculteur élu
- Direction départementale de la cohésion sociale de la Manche, **Frédéric POISSON**, Directeur
- DIRM MEMN, **Caroline PISARZ**, Responsable MICO
- DDTM 50, **Sandra GRIDAINE**, Cheffe de la délégation territoriale Sud (DT Sud)
- DDTM 50, **Sébastien MAZIERES**, Chargé de développement en Baie du Mont Saint-Michel, DT Sud
- Fédération départementale des chasseurs de la Manche, **David GUERIN**, Directeur
- FFPM Grand Ouest, **Bernard PRIMAULT**, Membre
- GONm, **Gérard DEBOUT**, Président

- GONm, Fabrice GALLIEN, Référent Chausey
- IFREMER CRESCO Dinard, Claire ROLLET, Ingénieure en écologie côtière
- Manche Nature, Laura TOUVET, Présidente
- Office Français de la Biodiversité, Christophe AULERT, Directeur délégué de la façade maritime Manche mer du Nord
- PNN, Philippe LE GRANCHE, Président
- Sous-préfecture d'Avranches, Pierre CHAULEUR, Sous-préfet d'Avranches

Ordre du jour :

1. Evolution de la composition du comité de pilotage des sites de Chausey (*Autorités compétentes*)
2. Point d'étape sur les travaux d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 de Chausey et perspectives (*DREAL Normandie et gestionnaires*)
3. Articulation avec les travaux menés à l'échelle de la façade maritime (*DIRM et OFB*)
4. Questions diverses

Déroulement de la séance :

M. Xavier Brunetière, préfet de la Manche, ouvre la séance et remercie les participants pour leur venue à cette réunion extraordinaire du comité de pilotage (COPIL) des sites Natura 2000 de Chausey. Il explique qu'il co-préside ce COPIL avec le préfet maritime s'agissant de sites majoritairement marins comportant une partie terrestre. Il rappelle le rôle des préfets en tant qu'autorités compétentes Natura 2000 consistant à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral (SNML) pour répondre aux engagements européens sur Natura 2000 et aux enjeux nationaux de planification maritime et écologique. Il assure l'amiral du concours des services départementaux de l'État pour travailler pleinement dans le cadre de ce comité de pilotage sous son autorité. Il est sensible aux enjeux territoriaux propres à Granville, à l'origine d'une vigilance demandée par le Secrétaire d'État à la mer M. Berville pour y mener des actions de concertation et de co-construction. Il annonce qu'une réunion est prévue dans les prochaines semaines pour répondre à cette demande ministérielle. Il remercie le préfet maritime pour la co-présidence et lui donne la parole pour l'introduction de cette réunion.

M. Marc Véran, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, remercie les personnes présentes d'avoir fait le déplacement. Il s'associe aux propos de M. le préfet de la Manche et explique que la volonté première de ce COPIL « extraordinaire » est avant tout celle d'un travail en toute transparence. Tous les membres présents à cette réunion ont un attachement à la mer et en particulier au site exceptionnel de Chausey. Il rappelle le rôle important de ce COPIL, distinct de la réunion mentionnée par le préfet de Manche, qui est une instance qui réunit toutes les parties prenantes et où il est possible d'aborder tous les sujets liés à la démarche Natura 2000. La politique Natura 2000 permet de concilier les usages, essentiellement la pêche maritime et la conchyliculture pour Chausey, avec la protection du patrimoine naturel. Il est donc important que les principaux concernés participent et s'expriment, le préfet maritime rappelant le rôle du CRPMEM de Normandie en tant qu'opérateur technique associé à fournir un état de l'art des pratiques de la pêche professionnelle dans le site.

Il aborde le sujet de l'identification de Chausey comme site éligible à la labellisation « Zone de Protection Forte » (ZPF) dans le Document Stratégique de Façade (DSF) Manche mer du Nord. Il est conscient que la protection forte inquiète. Il annonce que le travail commencera en 2024 par une large concertation au travers de la démarche Natura 2000, mais également

par le débat public et qu'il ne s'agit pas d'une action unilatérale de l'État. Il insiste sur ce cadre de concertation ZPF qui ouvre la possibilité aux échanges et qui doit permettre de concilier les usages de pêche et de conchyliculture avec la protection des enjeux environnementaux. Il invite les participants à une prise de parole préliminaire avant de dérouler l'ordre du jour.

M. Marc Delahaye, directeur du CRPMEM de Normandie, s'exprime au nom des 2000 marins pêcheurs, des 600 entreprises de pêche embarquée et des 300 pêcheurs à pied de Normandie. Les élus des pêcheurs professionnels ont pris note du caractère transversal de cette réunion extraordinaire mais ont décidé de ne pas venir. Ils souhaitent en effet marquer leur désapprobation sur la logistique qui ne tient pas compte des marées et horaires de pêche et sur le format qui ne répond pas selon eux aux engagements de M. Berville d'une concertation renforcée avec la profession, avec l'organisation de groupes de travail préliminaires avec les pêcheurs. Le format transversal de ce COPIL extraordinaire ne leur permet pas de s'exprimer et d'être représentés comme « le peuple premier de la mer, garant de la souveraineté alimentaire nationale ».

M. Delahaye s'appuie sur un diaporama du CRPMEM Normandie pour exprimer les attentes de la profession. En premier lieu, le CRPMEM ne souhaite pas un saucissonnage du territoire avec des analyses disjointes par site Natura 2000. Le golfe normand-breton est un secteur bouleversé par le Brexit et ses conséquences dans les eaux de Jersey, pour lesquels les pêcheurs normands ont été les variables d'ajustement et sont toujours en attente d'une stabilité réglementaire. Il exprime notamment la conséquence directe de secteurs de pêche de plus en plus découpés, entraînant des reports d'efforts de pêche et des changements de métiers, auquel le travail administratif site par site pour Natura 2000 n'apporte pas de visibilité et risque de réduire encore plus les secteurs de pêche. Il évoque l'ensemble des contraintes pesant actuellement sur la profession : sites Natura 2000 marins, zones d'exclusion des eaux de Jersey, projet de parc éolien offshore à Jersey, objectif du DSF d'interdire la pêche de fond (chalut et drague) dans la bande des 3 milles nautiques... Inquiets de ces différentes démarches de l'État et des voisins anglo-normands, les pêcheurs professionnels tiennent à l'organisation de groupes de travail dédiés à la pêche pour y aborder ces différents sujets.

Il rappelle le rôle du CRPMEM en tant qu'opérateur technique associé, compétent pour travailler avec les services de l'État sur la réalisation des Analyses Risques Pêche (ARP). Il conclut la présentation du CRPMEM en synthétisant les attentes de la profession vis-à-vis des services de l'État et de la démarche Natura 2000 :

- une reconnaissance du contexte géopolitique unique de l'Ouest Cotentin ;
- une reconnaissance de l'exemplarité des pêcheurs professionnels de la côte Ouest du Cotentin pour la préservation de la ressource halieutique ;
- une ligne rouge quant au saucissonnage administratif de l'espace maritime par site Natura 2000 ;
- des groupes de travail spécifiques à la pêche professionnelle, prenant en compte les contraintes des pêcheurs pour l'organisation des réunions (jours de pêche et marées).

M. Brunetière comprend la nécessité d'organiser ce type de réunions spécifiques aux enjeux pêche d'autant plus que le COPIL ne s'est pas réuni depuis 2021. Il soutient le besoin de cohérence en termes d'espace maritime et de pratiques de pêche. En réponse à l'engagement de M. Berville, il indique qu'il va prendre l'initiative d'organiser une réunion d'ici mi-novembre pour dialoguer sur l'ensemble des sujets liés à la pêche dans la baie de Granville.

M. Stéphane Sorre, président de Granville Terre et Mer (GTM), s'associe aux propos du directeur du CRPME de Normandie. La baie de Granville est un territoire vivant durement impacté par le Brexit. La disparition des accords de la Baie de Granville que personne n'a vu venir a entraîné une disparition des outils de travail des artisans pêcheurs (en termes de secteurs de pêche). Bien que le Brexit ait amené à de nombreuses rencontres avec les pêcheurs, les conditions doivent aujourd'hui être réunies pour restaurer des conditions de dialogue et de confiance à l'échelle de ce territoire. Il exprime que le concept de maritimité est en effet une caractéristique très forte pour la baie de Granville. Il rappelle la réunion de crise du 5 avril 2023 organisée pour répondre à l'incompréhension de la profession suite aux annonces de la Commission Européenne d'arrêter les arts traînants dans les aires marines protégées, qui a notamment mis en avant le manque d'instance locale pour engager le dialogue sur le territoire de Granville. De même, le sujet de la ZPF à Chausey n'a pas fait l'objet de dialogue et a été décidé sans eux, ce qui est perçu comme une exclusion à venir des activités. Il entend le discours de M. Véran sur la ZPF mais encore faut-il concerter et communiquer avec le territoire, ce qui n'a pas été fait pour le moment. Il rappelle la constitution d'une délégation locale entre les pêcheurs professionnels et les élus du territoire pour recevoir M. Berville le 25 juillet 2023, aboutissant à l'initiative du préfet de la Manche pour réunir ces acteurs du territoire et restaurer une dynamique de co-construction, en confiance. Ce COPIL extraordinaire ne répond pas selon eux à la dynamique engagée et vient bouleverser la chronologie d'entamer d'abord la concertation via une instance locale. Il exprime que cette réunion décrédibilise leur parole en tant qu'élus (GTM et Granville) auprès de leurs électeurs pêcheurs et que la parole de l'État, en particulier celle de M. Berville, est mise en cause avec cette réunion. Il est venu malgré tout mais la corde de la confiance est très étirée.

M. Gilles Ménard, maire de Granville, adhère aux propos de GTM. La pêche professionnelle est un secteur qui a souffert depuis le Brexit, il faut prendre la mesure des problématiques des pêcheurs granvillais. Les promesses prises en juillet 2022 lors d'une visite ministérielle n'ont pas été tenues par rapport aux négociations avec Jersey et d'autres menaces autres que le Brexit se sont depuis accumulées. Il rappelle que la pêche professionnelle représente pour Granville 800 emplois directs et induits et souligne le caractère artisanal et vertueux de ce secteur, scrupuleux des ressources depuis des années.

M. Thierry Hélie, président du CRC Normandie mer du Nord, souscrit aux propos tenus par les pêcheurs. Il rappelle que les conchyliculteurs sont également artisans de la mer. Il prend note que ce COPIL n'est pas une instance de planification mais ne souhaite pas sortir de cette réunion en se disant que les extracteurs de granulats marins sont mieux traités. Pour faire le lien entre la pêche, la conchyliculture et la protection de l'environnement, il ne faut pas oublier les effets écosystémiques positifs générés par ces activités : la conchyliculture participe en outre aux fonctions de puits d'azote et de carbone, au développement des zostères et à l'épuration des eaux grâce aux organismes filtreurs. Il soutient qu'il ne faut pas réduire l'activité, car elle apporte beaucoup à la biodiversité marine de l'archipel.

M. Véran remercie les intervenants et prend note des attentes formulées. Il convient néanmoins que si l'approche globale a ses mérites, il est parfois nécessaire de « saucissonner » le travail à mener pour pouvoir le gérer. Le refus d'une approche en « saucissonnage » et donc une approche globale sur un périmètre qui va au-delà de Natura 2000 sur les sites de Chausey peut mener au naufrage, il faut rester à échelle réaliste. Il revient sur l'absence des élus pêcheurs et rappelle que le principe de la diplomatie est aussi

de parler avec ceux qui ne partagent pas nos positions. Pour cette raison, il n'adhère pas à la politique de la chaise vide.

M. Sorre intervient en expliquant que l'absence des pêcheurs professionnels est une première.

M. Véran reprend en rappelant l'échéance 2026 pour la finalisation du Document d'Objectifs (DocOb) pour les sites Natura 2000 de Chausey. Les conséquences du Brexit seront probablement encore difficiles puisque les Britanniques défendent légitimement leurs intérêts, mais il faut avancer et ce contexte sera pris en considération dans la définition de la ZPF. Il s'aligne sur les propos tenus par M. Hélie, il est le premier convaincu de l'impact positif de la conchyliculture sur la biodiversité et se réjouit de voir que la moule est revenue dans le secteur de Barfleur.

M. Jean Lepigouchet, vice-président de la FNPP, demande à ce que la pêche de plaisance soit également reconnue comme une activité importante sur le littoral de Granville. Sa suppression aurait certainement des conséquences sur les ports de Granville, en particulier sur la fréquentation du port du Hérel.

M. Véran répond qu'il ne s'agit pas de supprimer la pêche de loisir qui fera l'objet d'une réglementation équitable au regard de celle s'appliquant à la pêche professionnelle. En l'absence d'autres prises de parole préliminaires, il propose de dérouler l'ordre du jour.

1. Evolution de la composition du comité de pilotage des sites de Chausey (Autorités compétentes)

(cf. diapositive 4 du diaporama)

M. Brunetière invite **Mme Marianne Piqueret**, directrice-adjointe de la DDTM50 et déléguée à la mer et au littoral, à prendre la parole.

Mme Piqueret présente l'arrêté révisé de composition des membres du COPIL des sites Natura 2000 de Chausey, avec notamment l'intégration de la Société des Vedettes Jolie France comme nouveau membre (demande formulée lors du COPIL de juillet 2021), qui est en effet un partenaire important. Il en est de même pour l'association des conchyliculteurs de Chausey désormais membre du COPIL.

M. Hélie intervient en expliquant que leurs membres ne sont pas venus parce qu'ils font la marée et qu'ils ont également choisi de ne pas venir en soutien aux pêcheurs.

En l'absence de commentaires sur cette version révisée de l'arrêté, celle-ci est actée par le COPIL.

2. Point d'étape sur les travaux d'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 de Chausey et perspectives (DREAL Normandie et gestionnaires)

(cf. diapositives 5 à 14 du diaporama)

M. Olivier Morzelle, directeur de la DREAL Normandie, introduit ce point de l'ordre du jour en rappelant la responsabilité de la DREAL d'élaborer le DocOb sous la double autorité des

préfets coordonnateurs. Les travaux d'écriture ont commencé depuis le dernier COPIL en juillet 2021 avec les contributions des deux opérateurs, le SMLN et l'OFB. Ceux-ci ont d'ores et déjà sollicité de nombreux acteurs du territoire en entretiens bilatéraux pour la rédaction du diagnostic écologique et socio-économique.

Mme Gwendoline Gouchet, chargée de missions DocOb au SMLN, présente la nouvelle méthode nationale de l'OFB pour élaborer les plans de gestion des aires protégées, le « Cahier Technique n°88 ». Cinq étapes clés cycliques permettent, à partir d'un diagnostic écologique et socio-économique, d'aboutir à un plan d'actions qui sera ensuite soumis à une évaluation régulière de son efficacité. Le DocOb commun en cours d'élaboration pour les sites Natura 2000 de Chausey (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale) est aujourd'hui dans la phase de rédaction de l'état des lieux.

Mme Marine Lassau, chargée de missions habitats marins pour le projet Life Marha et en charge du suivi des sites du golfe normand-breton à l'OFB, présente les habitats marins d'intérêt communautaire au sein de la ZSC de Chausey et notamment la cartographie de ces habitats qui vient d'être finalisée. Elle détaille les grands ensembles d'habitats qui sont considérés dans l'état des lieux, à savoir les habitats rocheux et sédimentaires et les habitats particuliers (bancs de maërl, herbiers de zostères, forêts de laminaires...). Le diagnostic écologique de ces habitats fait encore l'objet de consultations des experts scientifiques. Elle précise qu'un travail plus fin de présentation des grands ensembles d'habitats marins constituant le site de Chausey sera fait lors du Groupe de Travail (GT) sur le patrimoine naturel.

Mme Gouchet continue sur la présentation des habitats terrestres d'intérêt communautaire considérés pour la ZSC de Chausey, avec notamment les cartographies réalisées par le CPIE du Cotentin et le Conservatoire Botanique Normand.

Mme Karine Dedieu, chargée de missions milieu marin et co-opératrice des sites Natura 2000 de Chausey à l'OFB, détaille les 55 espèces d'intérêt communautaire considérées au titre de la ZSC et de la ZPS de Chausey.

44 espèces d'oiseaux marins sont présentes sur l'île, avec des catégories d'oiseaux nicheurs, hivernants ou migrateurs, qui effectuent tout ou partie de leur cycle de vie en mer. Elle explique que le précédent DocOb de la ZPS terrestre (validé en 2013) sert de référence mais un travail du GONm en 2020 sur l'archipel et de l'OFB en 2022 sur la partie marine permet d'actualiser ces données et d'intégrer les données propres à l'extension marine de la ZPS de 2008.

Quatre espèces de mammifères marins sont considérées pour le DocOb et différentes sources complémentaires de données sont prises en compte pour le diagnostic, comme les données issues d'observations opportunistes, de suivis protocolés en mer ou bien du Réseau National d'Echouage (RNE).

Cinq espèces de poissons amphihalins sont également prises en compte pour le DocOb, de même que d'autres catégories d'espèces d'intérêt communautaire comme une espèce de plante et une espèce d'invertébré.

M. Lepigouchet demande si la présence des amphihalins à Chausey est avérée ou non, en particulier la lamproie qui n'a jamais été aperçue à sa connaissance sur le site.

Mme Dedieu répond que le diagnostic écologique permettra d'établir la présence de ces espèces sur le site.

Mme Gwenola De Roton, adjointe au délégué mer de la façade Manche mer du Nord à l'OFB, indique que des nouvelles connaissances scientifiques disponibles en mer permettent de cibler Chausey comme lieu de passage pour ces espèces. Des cartes de répartition en mer existent pour les amphihalins mais pas pour les lamproies, mal capturées par les engins de pêche. Néanmoins, ce n'est pas parce que les campagnes scientifiques ne permettent pas leur capture qu'elles ne sont pas là.

M. Véran réagit en indiquant que l'intégration de données issues des captures de pêche via notamment le CRPME de Normandie sera importante pour compléter ce diagnostic.

Mme Gouchet continue la présentation avec les entretiens bilatéraux et réunions de concertation menés depuis 2021 pour la rédaction du diagnostic sur les usages socio-économiques pour le milieu terrestre et le milieu marin.

M. Delahaye explique l'absence de la pêche professionnelle dans les acteurs socio-économiques consultés pour le milieu marin, qui résulte de leur demande d'une concertation globale et cohérente pour l'ensemble des sites Natura 2000 du golfe normand-breton. Pour autant, il exprime la volonté de la pêche professionnelle de pouvoir participer à l'élaboration de ce DocOb.

M. Véran mentionne qu'il ne tient qu'à eux pour rajouter l'intégration de la pêche professionnelle dans le diagnostic socio-économique. Il demande au CRPME si l'organisation d'un GT dédié à la pêche professionnelle permettrait de reprendre les travaux.

M. Delahaye fait part de son accord sur l'organisation d'un GT « pêche professionnelle » à condition de définir une méthode de travail adaptée à leurs enjeux, à savoir ne pas concentrer le travail sur le site de Chausey mais l'étendre aux sites Natura 2000 de la baie voire du golfe normand-breton, pour éviter l'effet des reports sur d'autres sites.

M. Véran ne remet pas en cause la nécessité d'une vision globale pour la profession mais alerte sur les enjeux très spécifiques aux sites de Chausey qu'il faudra néanmoins considérer à part. Il prend note de la méthodologie de travail à aborder et qui restera à définir avec la profession.

Mme Laure Ducommun, chargée de mission mer et littoral et en charge du suivi des sites Natura 2000 de Chausey à la DREAL Normandie, conclut ce point de l'ordre du jour avec la présentation du calendrier de travail à venir jusqu'en 2026, échéance pour la validation du DocOb. Elle explique que plusieurs GT devaient se tenir d'ici la fin d'année pour faire participer les membres du COPIL à la rédaction du diagnostic mais que le contexte politique et la tenue de ce COPIL extraordinaire ont décalé cette programmation. Aussi, un seul GT se tiendra en décembre 2023 pour aborder le patrimoine naturel à considérer dans le diagnostic du DocOb. Les autres GT initialement prévus en 2023 seront décalés à 2024 (GT usages, GT enjeux et objectifs à long terme). Elle demande au CRPME de revenir vers elle pour réfléchir à l'organisation d'un GT « pêche professionnelle » dans la programmation 2024.

M. Lepigouchet demande si ce nouveau DocOb prend en compte les DocOb précédents ou si on repart de zéro et si les représentants de la pêche de loisir seront invités aux GT.

Mme Dedieu répond que l'ensemble des membres du COPIL sera invité aux GT.

Mme Sandrine Robbe, adjointe au chef de pôle mer et littoral à la DREAL Normandie, explique à M. Lepigouchet que les DocOb actuellement en vigueur et respectivement liés à la ZSC terrestre (DocOb validé en 2002) et la ZPS terrestre de Chausey (DocOb validé en 2013) sont devenus obsolètes. Ils nécessitent d'être révisés pour intégrer les extensions marines datant de 2008. Aussi, le COPIL de juillet 2021 avait acté la révision de ces DocOb avec l'élaboration d'un DocOb unique commun aux deux sites ZSC et ZPS de Chausey.

M. Véran reprend la parole en prenant acte de l'absence d'opposition des membres du COPIL à la programmation annoncée. Si les parties prenantes souhaitent l'organisation de GT supplémentaires ou ont des préoccupations, il faut qu'elles l'expriment avant que les travaux ne soient trop avancés d'autant plus que l'échéance pour finir le DocOb est dans deux ans.

Mme Nolwenn Hamon, chargée de missions pêche et AMP pour le secteur Bretagne Nord au CRPME de Bretagne, questionne le timing affiché de deux ans pour finir le DocOb. En effet, son expérience Natura 2000 montre que la réalisation des ARP nécessite souvent au moins trois années de travail. Que se passera-t-il si la réalisation de l'ARP fait dépasser le timing de deux ans ? Est-il envisagé que les ARP ne soient pas incluses dans le DocOb validé en 2026 ?

M. Olivier Roitel, chef du bureau « Environnement marin – Gouvernance des espaces maritimes » à la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, explique que l'objectif premier du DocOb est de ne pas faire d'impasse sur les activités socio-économiques et de se prémunir d'un risque juridique pour éviter un recours. Il est donc nécessaire de se fixer un calendrier réaliste pour un travail rigoureux. Si l'analyse de risque avec la pêche professionnelle est encore en cours au moment de l'échéance 2026 mais que celle-ci avance bien, il sera de la responsabilité des préfets d'assumer ce retard.

Mme Hamon n'exprime pas d'opposition au calendrier présenté et exprime qu'il faudra suivre les travaux pour voir comment ils avancent.

M. Delahaye annonce la création d'une commission interrégionale entre les CRPME de Normandie et de Bretagne, réunissant les référents pêche, les deux présidents des CRPME, les 2 présidents des CDPME 35 et 29. Celle-ci leur permettra d'échanger entre eux sur les travaux Natura 2000 à Chausey.

M. Véran salue cette initiative et espère que cela facilitera la remontée d'informations pour avancer le travail Natura 2000 et la réalisation des ARP.

3. Articulation avec les travaux menés à l'échelle de la façade maritime (DIRM MEMN)

(cf. diapositives 16 à 23 du diaporama)

Mme Adèle Moisan, chargée de missions à la MICO de la DIRM Manche Est mer du Nord, présente l'articulation de la démarche Natura 2000 avec les autres politiques publiques portées à l'échelle de la façade maritime. Le Document Stratégique de Façade (DSF) définit pour 6 ans les objectifs de développement durable de la façade maritime Manche mer du Nord, qui doivent conjuguer la planification des activités socio-économiques avec la protection de l'environnement marin. La labellisation de ZPF et la réalisation des ARP pour les aires marines protégées font partie des objectifs fixés par le DSF.

Elle explique qu'en plus du DSF, une stratégie spécifique a été adoptée pour les aires marines protégées, traduite dans le plan d'action de façade 2022-2024. Celui-ci s'appuie en partie sur les actions du DSF puisque les calendriers sont concomitants, mais intègre aussi des actions issues de concertations locales. Mme Moisan précise ensuite le cadre de la labellisation des futures ZPF, fondé juridiquement sur la loi climat et résilience de 2021 qui fixe, à l'échelle nationale, une cible de 30 % d'aires protégées dont 10 % en protection forte d'ici à 2030. L'objectif d'une ZPF est de labelliser une zone où les pressions s'exerçant sur les enjeux environnementaux sont significativement réduites ou évitées. Pour la façade Manche – mer du Nord, la cible fixée est de 1 % de ZPF à échéance 2030. Pour la façade Atlantique, la cible fixée est de 3 % de ZPF à échéance 2030.

Elle précise les aires marines protégées portant des enjeux écologiques d'importance et désignées prioritaires pour la labellisation de ZPF, avec l'exemple de Chausey : enjeux notamment pour les herbiers de zostères, le maërl, les zones fonctionnelles pour les oiseaux et les poissons amphihalins. Elle confirme les propos de M. Véran, en expliquant que l'instance de concertation pour la labellisation de ZPF à Chausey sera ce COPIL Natura 2000.

Enfin, elle rappelle les objectifs de la planification maritime (bien que non traitée au sein de ce COPIL), à savoir d'organiser les activités en mer pour renforcer l'économie bleue et préserver l'environnement marin. La stratégie et le plan d'action de cette planification maritime sont traduits dans le DSF, puis mis en œuvre par la concertation et le débat public. Elle en profite pour informer les membres du COPIL sur le débat public qui va être mené par la commission nationale du débat public avec une perspective d'adoption en 2025. Elle projette une carte de la façade maritime précisant les lieux des « escales », débats mobiles et rencontres particulières qui seront organisées sur la façade en 2023-2024 pour organiser ce débat public. Elle ajoute que l'ensemble des informations relatives au débat public sont disponibles sur le site de la DIRM qui est en charge de la révision de cette stratégie pour la façade.

M. Véran remercie la DIRM MEMN pour cette présentation et encourage les membres du COPIL intéressés à venir aux escales.

M. Sorre espère que les collectivités seront sollicitées pour ce débat public car la communauté de communes GTM n'a pour l'instant pas été intégrée à cette démarche. Il rappelle la nécessité d'une instance de concertation locale, car les politiques publiques nationales ne peuvent se traduire autrement que par des instances de concertation territorialisées. Pour l'instant, les élus locaux ne sont pas intégrés et la réponse au souhait de M. Berville de mettre en place une instance de concertation locale n'a pas été faite.

M. Brunetière met en exergue que l'ensemble des démarches de concertation rappelées cette après-midi (DSF, Natura 2000, débat public en mer) n'est absolument pas contradictoire à la mise en place d'une approche territoriale faisant suite à la venue de M. Berville. Ces processus de concertation doivent être continus. Il alerte également sur l'échéance commune de 2026 pour la démarche Natura 2000 et la mise en œuvre du DSF, et qu'il est donc important de synchroniser ces démarches, notamment avec la demande de M. Berville.

M. Véran rappelle que le calendrier DSF et Natura 2000 est le même pour l'ensemble des façades maritimes. La concertation pour le DSF se fait avec le Conseil maritime de façade (CMF) et la concertation ZPF s'appuiera sur ce COPIL Natura 2000. Il souligne que la cible de

1 % de ZPF à l'échelle de la façade n'est pas atteinte avec aujourd'hui 0,08 % de la façade en ZPF. Un travail collectif doit être engagé pour y parvenir, qui ne se fera pas sans la prise en compte des activités socio-économiques. Il engage également les membres du COFIL à aller participer au débat public et à s'exprimer en présentiel lors des rencontres organisées sur la façade.

M. Hélie se déclare déçu du DSF. Pour la pêche professionnelle, c'est notamment grâce à une politique « de la chaise vide » que les exigences ont été revues à la baisse. Il s'interroge sur la différence de définition européenne et française des ZPF, cette dernière se voulant plus tolérante.

M. Roitel précise qu'il s'agit d'une référence à la recommandation de la Commission européenne de mettre en place des « Zones de Protection Stricte » qui ne fait pas consensus et n'est pas opposable. Au niveau national, le seul cadre existant qu'il nous faut décliner est celui de la zone de protection forte, telle que définit par le décret n°2022-527 du 12 avril 2022. Au niveau européen, il convient davantage de s'intéresser au règlement restauration, qui sera adopté en 2024 et qui lui sera contraignant.

M. Véran rappelle la prise de position de M. Berville à l'encontre d'une proposition de la Commission Européenne d'arrêter les arts traînants dans les aires marines protégées, et la satisfaction de s'être fait entendre à ce sujet.

M. Hélie répond que la Commission Européenne a laissé 3 ans à la France pour mettre en œuvre l'interdiction des arts traînants dans les aires marines protégées, délai au-delà duquel elle reprendra la main.

M. Véran confirme ces propos et souligne l'importance de travailler ensemble rapidement.

M. Lepigouchet exprime la difficulté de s'y retrouver dans tous ces processus très longs et macro. Il attend beaucoup des GT et de Natura 2000 pour faire remonter les besoins des acteurs. Il questionne sur la cible de 1 % définie pour les ZPF à l'échelle de la façade.

M. Morzelle explique que les cibles de 30 % d'aires protégées dont 10 % en zone de protection forte ne peuvent être territorialisées telles quelles, qu'il a fallu définir des cibles pertinentes par façade pour atteindre cet objectif global.

Mme Robbe souligne que le processus d'élaboration du DocOb en cours est l'occasion d'écrire les attentes et besoins pour Chausey, et qu'être force de proposition en local est aussi un moyen de ne pas subir des attentes imposées par le niveau national. L'objectif visé est de travailler ensemble et avec le territoire.

M. Sorre nuance les propos de Mme Robbe sur la méthode de travail à retenir, car l'instance de concertation locale à mettre en place trouvera sa place entre les GT Natura 2000 et les élus locaux pour émettre des avis qui ne se perdent pas par la suite.

M. Véran répond que les GT Natura 2000 programmés d'ici peu seront participatifs et non subis. Ils prendront en compte les recommandations émises par les acteurs locaux.

M. Lepigouchet demande si les présentations peuvent être transmises rapidement.

Mme Robbe répond que celles-ci seront mises à disposition sur le site internet officiel des sites Natura 2000 de Chausey (cf diapositive 26 du diaporama), mais aussi diffusées par mail en même temps que le compte-rendu.

A l'issue des débats, **M. Brunetière** et **M. Véran** remercient l'ensemble des membres pour leur participation et affirment leur souhait commun de relancer la concertation.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :

[Révision du DOCOB | littoral-normand \(n2000.fr\)](http://n2000.fr)